



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
27 JANVIER 2015**

- PRÉSENTS** : Mme V. MORON, Présidente
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
- Mmes M. CALAME, A.-M. PUTTON
MM. R. BONO, C. BRUHIN, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER
- M. R. GUNTER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. P. BOUVIER, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mmes M. GAY, I. GIANNATTASIO et C. STROUDINSKY
M. A. GOMEZ

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents soit par 7 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Sortie du Conseil municipal

Mme la Présidente remercie l'ensemble des Conseillers d'avoir répondu rapidement au doodle et indique que, suite à ce sondage, la date de la sortie du Conseil municipal est arrêtée au 2 mai 2015. Elle les prie donc de bien vouloir l'agender.

Mme Calame rejoint l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Achat des différentes parcelles au centre du village

M. Gunter communique que les actes de vente concernant les parcelles n° 3180 et n° 3181 ont été finalisés ces derniers jours et seront signés vendredi 30 janvier 2015.

Il rappelle que la parcelle n° 3181, comprenant le hangar, deviendra propriété de la Commune dès l'inscription au registre foncier. En ce qui concerne la parcelle n° 3180, la Commune a conféré l'usufruit de la villa aux propriétaires actuels jusqu'au 30 juin 2015 au plus tard; un acompte sera versé à la signature de l'acte et le solde à leur départ.

Suite à différentes interventions, **M. Gunter** précise que le montant d'étude de l'architecte sera compris dans l'acte et partagé par le notaire entre les deux parcelles. Les taux bancaires ayant fortement baissé depuis le début des négociations, les crédits seront plus avantageux pour la Commune.

M. Beuchat indique qu'une personne serait intéressée à louer le hangar dans sa totalité. Ce bien pourrait donc ne pas rester vide longtemps et servirait à du stockage de matériel. Pour la villa également, de potentiels locataires se sont manifestés. **M. Beuchat** ajoute que les personnes concernées ont été avisées que ces parcelles sont vouées à être développées à moyen / long terme.

M. Hugon confirme que le bail devra être à « terme fixe » (pas de renouvellement tacite), ce qui laisse plus de choix au propriétaire puisqu'il peut être redéfini à chaque terme.

M. Beuchat conclut en disant que la Commune a investi au bon moment au bon endroit.

M. Gunter poursuit avec la situation de la parcelle n° 2144, comportant l'ancien presbytère. L'acte de vente a également été rédigé et approuvé par le service juridique de l'Eglise protestante de Genève. L'Etat de Genève, dont l'accord est nécessaire pour cette transaction, a été sollicité par un courrier de chacune des parties afin d'obtenir son approbation.

M. Gunter assure que la situation actuelle de location à la Cigüe perdurera tant que de gros travaux de rénovation ne seront pas entrepris.

b) Vol récurrent de la benne à déchets de jardin

M. Gunter mentionne que la benne à déchets de jardin, installée à l'intention des Chancynois à la déchetterie des Bouveries, a été volée trois fois en une année. Pour la Commune, c'est un souci car étant en libre accès, ces trois méfaits ne sont pas couverts par l'assurance. Malgré le volume de la benne et de son contenu, les voleurs récidivent et parviennent à leurs fins. Soral, Avusy et l'entreprise Chevalley rencontrent le même problème. S'agirait-il d'un trafic ?

Trois plaintes ont donc été déposées successivement mais la police ne peut malheureusement pas faire grand-chose. Une benne de ce type vaut entre CHF 6'000.-- et CHF 7'000.--.

Il s'ensuit une longue discussion sur les avantages et inconvénients des différentes possibilités qui pourraient être envisagées pour enrayer ces vols à répétition.

c) Établissement scolaire Avully - Avusy - Chancy

M. Bouvier s'est rendu au Conseil d'établissement tenu le 26 janvier 2015. Cette séance regroupe les différents intervenants au sein de l'école, APE, GIAP, enseignants et représentants des mairies. Il résume les informations reçues lors de cette rencontre :

- Le GIAP a fixé les inscriptions 2015 - 2016 aux samedi 30 mai de 8h00 à 12h00 et mercredi 3 juin de 16h00 à 20h00, regroupées pour les trois écoles à Avully.
- 31 enfants sont d'ores et déjà inscrits en 1P pour la prochaine rentrée, la nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire se profile alors que la bibliothèque occupe actuellement la classe prévue à cet effet.

M. Bouvier mentionne finalement qu'un regroupement de parents avait demandé le programme Harmos par degré et qu'il leur a été répondu que toutes les informations (de la 1P à la 8P) sont disponibles sur internet (www.edk.ch suivre « harmos », standard de formation).

d) Exposition « J'aime ma planète »

M. Bouvier annonce l'exposition photos « J'aime ma planète », organisée toute la semaine à la salle communale avec ouverture au public durant le weekend, selon le tous-ménages envoyé à la population. A cette occasion, il tient à remercier chaleureusement Joëlle et les enseignantes pour l'énergie et le dynamisme déployés afin que cette exposition se tienne dans les meilleures conditions suite aux soucis de logistique de l'Association. Il souligne également l'investissement de chacune qui se sont portées volontaires pour assurer l'ouverture pendant le weekend.

e) Radar

M. Beuchat indique que le radar est maintenant installé sur la route de Bellegarde, à la hauteur du n° 22. Il doit encore être étalonné et sera mis en fonction rapidement.

f) Etude du réaménagement des chemins de Champlong et des Raclerets

M. Beuchat confirme que Citec a présenté le projet à la Direction générale des transports (DGT) en fin d'année et que ce dernier a été refusé. Toutefois, ayant finalement trouvé le bon interlocuteur, l'autorisation pourrait être délivrée prochainement assortie d'un préavis favorable de ce département.

Une fois l'autorisation délivrée, les demandes de soumission seront effectuées.

g) Route de Valleiry

M. Beuchat annonce que le projet du prolongement des aménagements existants sur la route de Valleiry en direction de la sortie du village a également été lancé. Ce dossier sera coordonné avec le Comptoir Immobilier qui souhaite réaliser les aménagements extérieurs cette année.

h) Audit Cité de l'énergie

M. Beuchat rappelle que la Commune a reçu le label « Cité de l'énergie » en 2010. Afin de le garder, cela engendre un audit tous les 4 ans.

M. Beuchat a donc rencontré les personnes de Cité de l'énergie. En 2010, la Commune obtenait un score de 60%, aujourd'hui, elle remplit 65% des points. A 75%, la Commune pourrait recevoir le label Gold (Confignon l'a fêté récemment).

Si la Commune poursuit la rénovation de ses bâtiments, elle devrait pouvoir recevoir le label Gold dans les cinq prochaines années. Même si cela n'est pas un objectif en soi, pour une Commune de la taille de Chancy, c'est un excellent parcours.

i) Réaménagement du centre du village

M. Beuchat mentionne qu'Urbaplan a reçu les données du géomètre et peut donc maintenant passer à l'établissement du projet (actuellement stade avant-projet). En effet l'affinement de l'avant-projet requerrait ces relevés et en termes de chiffrage financier, le projet deviendra plus précis.

Des réunions se sont tenues avec les différents services du Canton, entre autres la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP), soucieuse que l'on prenne soin des arbres existants, notamment dans le cadre de l'implantation des jeux derrière la salle communale.

Le mandat confié à Urbaplan s'étend jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire. Contrairement à ce qui avait été envisagé primitivement (morcellement de l'aménagement par secteur), la demande d'autorisation sera finalement effectuée pour la totalité du projet, impliquant de fait une augmentation des honoraires initialement prévus. Toutefois, grâce à la marge qui avait été calculée, ceux-ci resteront dans le budget.

Si la Commune souhaite démarrer les travaux cette année, vraisemblablement pendant la période estivale, les soumissions ainsi que les autorisations seront demandées simultanément. Ceci générera un montant supplémentaire de CHF 20'000.-- par rapport à la délibération initiale.

M. Bono demande, afin de pouvoir aller de l'avant, à avoir un projet plus précis non seulement au niveau des données financières, mais également sur les jeux qui seront installés, à l'espace bois autour des arbres ... qui n'étaient que des croquis pour l'instant.

M. Beuchat lui répond que les données du géomètre ainsi que le relevé racinaire vont permettre de définir plus précisément où implanter les jeux (et lesquels) afin de limiter les impacts sur les arbres existants.

Mme Calame signale que plusieurs réunions ont eu lieu dans le cadre de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie et suggère que la commission des travaux prenne le relai.

M. Meylan pense que l'une ou l'autre des commissions devrait pouvoir prendre connaissance des soumissions et donner son aval sur les matériaux employés.

M. Hugon souligne qu'il s'agit du centre du village et que par définition, tout le monde est concerné. Il souhaite donc que chacun comprenne et s'approprie le projet afin de pouvoir relayer les informations auprès de la population.

M. Gunter précise qu'il est clair que des plans détaillés seront transmis aux membres du Conseil municipal avant que ce dernier n'approuve un quelconque crédit de construction. Mais à ce stade, il s'agit simplement, en approuvant ce montant de CHF 20'000.--, de pouvoir lancer les soumissions afin d'avoir un coût plus précis des investissements à voter (actuellement + ou - 25%).

Mme Calame soulève qu'Urbaplan n'est pas forcément un spécialiste du mobilier urbain (sur le plan esthétique). Elle demande s'il est envisageable de prendre conseil auprès d'un autre bureau; avant le dépôt de la demande d'autorisation si les matériaux ou type de mobilier y sont mentionnés exhaustivement.

M. Beuchat lui répond que la Commune n'est d'une part pas obligée de poursuivre la phase de réalisation avec Urbaplan et d'autre part que la Commission des monuments et des sites (CMNS) ainsi que la DGNP vont donner leur préavis et probablement émettre des réserves.

M. Bouvier revient sur l'emplacement des places de parking. En effet, il trouve que la proposition faite sur le plan n'est pas réalisable (pas pratique, notamment compte tenu de la largeur des véhicules actuels et pas forcément cohérente avec le passage des piétons). En outre, la zone étant en priorité dédiée à la rencontre, l'insertion d'un parking semble inadéquate. Il ajoute que depuis la présentation au public en novembre dernier, aucune réunion (ni discussion) n'a eu lieu afin de synthétiser les remarques de la population faites à cette occasion.

Mme Calame propose alors de fixer une séance de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie afin de pouvoir finaliser et améliorer les plans en intégrant les commentaires émis par la population. Urbaplan sera invité à participer à cette séance.

Mme Calame invite par ailleurs les membres du Conseil municipal à lui communiquer par écrit leurs remarques éventuelles.

j) Office fédéral de l'aviation civile

M. Beuchat a assisté à une séance planifiée par cet organisme concernant l'établissement de la fiche SIA de l'aéroport de Genève (projet sectoriel de l'infrastructure aéronautique). Tous les aéroports de Suisse doivent en effet établir une planification concernant leur évolution à l'horizon 2030.

Il semblerait que, contrairement au reste de la Suisse, les Communes voisines de l'aéroport genevois ne seront pas consultées mais uniquement informées par le Canton (seul cas en Suisse).

Un bureau d'étude allemand a réalisé des projections pour 2030 : actuellement 14 millions de passagers contre une demande économique présagée de 24 millions en 2030.

Le Conseil d'Etat va devoir se prononcer sur l'exploitation ou la limitation de ce potentiel, en tenant compte des contraintes sur l'environnement (bruit et particules fines) et du réseau routier pour se rendre à l'aéroport... Une fois que le projet de fiche sera validé par le Canton et l'Office fédéral de l'aviation civile, les communes seront alors autorisées à donner leur préavis.

M. Beuchat propose de réintégrer l'association des communes transfrontalières limitrophes à l'aéroport, dont le secrétaire général est M. Weil d'Urbaplan. La cotisation annuelle est de 40 cts x nombre d'habitants (soit un montant de l'ordre de CHF 600.-- pour Chancy). Vu les études qui ont lieu actuellement il serait peut-être judicieux de faire partie d'un lobby un peu plus fort afin de pouvoir faire valoir son avis. Les relevés des courbes sonores datent de 2000, elles ne seront réactualisées que lorsque les fiches seront finalisées...

M. Beuchat souhaite que le Conseil municipal donne son vote de principe sur l'adhésion de la Commune à l'association. Cette idée est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission de la circulation et sécurité routière

M. Hugon revient sur le chemin des écoliers et mentionne un devis comprenant les cartes ainsi que l'implantation sur le site (proposition d'une signalétique imprimée au sol). L'APE se chargerait de faire le lien avec les élèves (information).

M. Gunter trouve ces idées intéressantes et innovantes et pense qu'il faudrait étudier le devis plus avant d'autant que globalement cela coûterait un peu plus que le budget prévu.

M. Gunter pense qu'il faut profiter de l'élan du nouveau comité de l'APE pour que cela fonctionne. Si l'APE actuelle veut relancer le Pédibus, pourquoi pas ?

b) Coopérative Insula Champlong

M. Beuchat a croisé l'architecte de la Coopérative Insula qui l'a abordé au sujet du reliquat constructible de la parcelle n° 3576. **M. Beuchat** lui a clairement expliqué que la Commune ne souhaitait plus avoir à faire aux promoteurs compte tenu de ce qu'il s'est produit avec le chantier du chemin des Lys. Il semblerait d'ailleurs que les promoteurs céderaient leur droit de préemption sur ce terrain.

Mme la Présidente lève la séance à 21h30.



La Présidente du Conseil municipal
Valérie Moron



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz

